

L'Europe par thèmes

Agriculture	<u>Simplification et efficacité accrue pour le financement de la PAC</u> <u>Une IGP pour Le Miel d'Alsace</u>
Audiovisuel	<u>L'industrie cinématographique européenne et les nouvelles technologies</u> <u>MEDIA 2007</u>
Communication	<u>« Europe Direct »</u>
Compétitivité	<u>LDI = GOPE + LDE</u>
Culture	<u>« Rencontres pour l'Europe de la Culture » à Paris</u> <u>Nouveau processus de sélection des capitales européennes de la culture</u>
Développement	<u>La santé des femmes et des enfants, priorité de la politique de développement de l'UE</u>
Education	<u>Pour une meilleure reconnaissance des diplômes</u>
Egalité des chances	<u>Prolongement de deux programmes relatifs à l'égalité des genres</u>
Elargissement	<u>Nouvelle étape vers l'ouverture des négociations avec la Turquie</u>
Espace	<u>Négociations sur un accord de coopération avec la Corée du Sud</u>
Jeunesse	<u>Les politiques européennes à l'égard des jeunes</u>
Perspectives financières	<u>Le Rapport Böge salué par la Commission</u>
Politique de voisinage	<u>Adoption des Feuilles de route pour les quatre espaces communs</u>
Politique régionale et de cohésion	<u>Les fonds européens au service de la croissance des dix nouveaux Etats membres</u> <u>Troisième rapport d'étape sur la cohésion</u> <u>Adoption de trois rapports sur les Fonds structurels et le Fond de cohésion 2007- 2013</u> <u>Sommet européen des régions et des villes</u>
Recherche	<u>SHARE</u>
Stratégie de Lisbonne	<u>Programmes de réformes nationaux à soumettre avant le 15 octobre</u>
Transports	<u>Financement de 9 projets dans le domaine du réseau transeuropéen</u>
Union économique et monétaire	<u>Malte, Chypre et la Lettonie intègrent le mécanisme de change européen</u>

Institutions et organisations régionales européennes

Commission	<u>Début des travaux sur l'amélioration de la transparence</u>
Conseil de l'Europe	<u>Dimension humaine du Conseil de l'Europe renforcée lors de son 3^e Sommet</u>
Parlement européen	<u>Identification des priorités budgétaires 2006 du Parlement</u>
Représentations régionales	<u>Coopération de trois régions à Bruxelles</u>

L'Europe par thèmes

AGRICULTURE Simplification et efficacité accrue pour le financement de la PAC

Lors de sa réunion du 30 mai à Bruxelles, le **Conseil des ministres de l'Agriculture** est parvenu à un **accord politique sur un règlement modifiant en profondeur le mode de financement de la politique agricole commune à compter de 2007**. Le financement de la PAC sera très sensiblement **simplifié** grâce au regroupement des différentes réglementations existantes en **un seul règlement**. Le nouveau système renforcera et **modernisera la gestion et le contrôle des finances** de la PAC et resserrera la discipline budgétaire. Il améliorera également les possibilités de recouvrement des fonds communautaires indûment dépensés.

Le règlement prévoit la création de **deux fonds** :

- **le Fonds européen agricole et de garantie** (FEAGA) pour les aides directes et le soutien au marché ;
- **le Fonds européen agricole de développement rural** (FEADER), qui prévoit le financement des programmes de soutien au développement rural.

Le système unique retenu pour les deux Fonds s'inspire de l'expérience positive de la Commission dans le cadre de la section Garantie du FEOGA. Il comprendra la mise en place d'organismes payeurs agréés, d'organes de coordination agréés, un meilleur système de certification des comptes, un système comptable annuel amélioré complété par une déclaration d'assurance des directeurs des organismes payeurs nationaux, ainsi qu'un apurement des comptes annuel et un apurement annuel de conformité des exercices comptables.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

AGRICULTURE Une IGP pour Le Miel d'Alsace

La Commission a annoncé le 13 mai, que le miel venait d'allonger la liste des indications géographiques protégées (IGP) et la ricotta, la liste des appellations d'origine protégées (AOP). Les deux dénominations s'ajoutent à la liste d'environ 650 produits de l'UE déjà protégés. Les appellations d'origine protégées font l'objet de controverses au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). L'UE insiste en effet sur les droits exclusifs dont elle dispose sur les appellations d'une grande variété de produits alimentaires et de vins alors que ses principaux partenaires commerciaux, et en particulier les États-Unis, rejettent ce concept. Depuis le début de son mandat, la commissaire européenne à l'Agriculture Mariann Fischer Boel a, à plusieurs reprises, clairement affiché son intention de continuer à faire pression au sein de l'OMC pour que les autres pays reconnaissent également les indications géographiques.

Pour plus d'informations :

http://europa.eu.int/comm/agriculture/foodqual/quali1_en.htm

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

AUDIOVISUEL L'industrie cinématographique européenne et les nouvelles technologies

Le 16 mai, lors du 58^e Festival de Cannes, les ministres européens de l'audiovisuel et la Commissaire Viviane Reding ont participé à la « **Journée de l'Europe** » consacrée aux « **Cinéma d'Europe et la société de l'information** ».

Ils ont publié une déclaration soulignant la **nécessité pour l'industrie cinématographique européenne de s'adapter aux nouvelles**



technologies afin de profiter des possibilités offertes par le **film en ligne**. Sa montée en puissance devrait offrir d'immenses possibilités aussi bien pour l'accès à de nouvelles audiences que pour une plus grande circulation des films européens, y compris sur les marchés européens. Ce nouveau moyen devrait **renforcer le goût du public pour les films** et procurer des recettes supplémentaires à l'industrie cinématographique. Le film en ligne offre également d'immenses possibilités pour les fournisseurs d'accès, soit un contenu de haute qualité et un moteur pour l'industrie de la large bande.

Les services licites qui assureront aux fournisseurs de services sur Internet des revenus complémentaires, sont cependant à promouvoir. Ainsi, la déclaration préconise des accords entre détenteurs de droits et fournisseurs d'accès et des systèmes de gestion des droits numériques assurant un niveau acceptable de sécurité et contribuant à la lutte contre le piratage.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

AUDIOVISUEL MEDIA 2007

Les ministres nationaux de l'audiovisuel, réunis lundi 23 mai dans le cadre du Conseil "**Education, Jeunesse et culture**", ont abouti à un accord sur l'adoption d'orientations générales du **programme Media 2007**.

Les aspects financiers n'ont pas été abordés car ils sont liés à la définition du futur cadre financier communautaire.

Les discussions se sont déroulées sous la présidence de Jean-Louis Schiltz, ministre luxembourgeois de la coopération et de l'action humanitaire et ministre délégué aux communications, en présence de la Commissaire Viviane Reding, chargée de la société de l'information et de l'audiovisuel. Ceux-ci se sont réjouis du **large consensus atteint** entre tous les Etats membres sur le fonctionnement du futur programme.

Les orientations traitent de la **formation des professionnels du secteur**, du **développement artistique** mais aussi de la **production et de la promotion des œuvres audiovisuelles**, l'accent étant mis sur le **soutien aux PME et aux projets pilotes**. Une attention particulière a été accordée par ailleurs au **développement des nouvelles technologies**, qui seront appelées à jouer un rôle fondamental dans le secteur audiovisuel.

La Commissaire Reding s'est réjouie de la facilité des échanges. Elle attend maintenant l'avis favorable du Parlement sur Media 2007. L'adoption de ces orientations est importante, a-t-elle souligné, parce que les Européens ont un passé, une histoire, des racines et un patrimoine important à préserver, et parce que le cinéma européen a un avenir. Elle a rappelé au passage que douze films présentés au dernier Festival de Cannes ont été soutenus par le programme européen, dont la Palme d'Or, "L'Enfant", des Frères Dardenne.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

COMMUNICATION « Europe Direct »

Depuis le 1er mai 2005, toute personne désireuse de **s'informer sur l'Union européenne** peut s'adresser directement à un **nouveau réseau de centres locaux** appelé le **«réseau d'information Europe Direct»**

Europe Direct constitue désormais le guichet unique pour toutes les questions d'ordre général que l'on se pose sur l'UE .

Les nouveaux **centres d'information** sont au nombre de 393 et sont présents dans 24 des 25 pays membres de l'UE (le Royaume-Uni ayant demandé la suspension des préparatifs de la mise en place des centres d'info sur son territoire) et remplacent les Infos Point Europe et les Carrefours Ruraux. Les centres Europe Direct proposent, notamment, l'accès à des publications gratuites couvrant le fonctionnement des institutions européennes, les traités, la législation de l'Union et les principales politiques communes, un accès



gratuit au centre d'appel Europe Direct, un service questions/réponses et des ordinateurs offrant un accès direct au site web Europa de l'UE.

Un budget annuel de 10 millions d'euros est alloué à ce réseau, accessible dans toutes les langues officielles de l'Union élargie.

Pour plus d'informations :

http://europa.eu.int/europedirect/index_fr.htm

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

COMPETITIVITE LDI = GOPE + LDE

Le Conseil compétitivité du 10 mai à Bruxelles présidé par le ministre luxembourgeois de l'Economie, Jeannot Krecké, a approuvé les deux dernières **propositions de la Commission relatives à la relance de la stratégie de Lisbonne** :

- les **lignes directrices intégrées** (LDI) adoptées par la Commission le 12 avril dernier qui englobent les grandes orientations de politique économique (GOPE) et les lignes directrices pour l'emploi (LDE) ;
- le **programme pour la compétitivité et l'innovation** (CIP), d'un montant de 4 milliards d'euros sur la période 2007-2013, adopté le 7 avril dernier.

Le Conseil a accueilli positivement la recommandation de la Commission sur le volet microéconomique des LDI et a souligné la nécessité d'avoir une approche flexible, afin de prendre en compte les spécificités nationales.

Le Conseil a mis l'accent sur le besoin d'une **étroite coordination, aux niveaux national et communautaire**, et d'une **approche cohérente** entre les volets microéconomique et macroéconomique et les LDE.

Sur le contenu des lignes microéconomiques, le Conseil a identifié les priorités suivantes :

- faciliter l'innovation ;
- investir dans la recherche-développement ;
- contribuer à une base industrielle forte, aussi bien dans les secteurs traditionnels que dans les secteurs de pointe ;
- achever le marché intérieur ;
- créer des conditions-cadre pour attirer les investissements, notamment dans le domaine des infrastructures, en améliorant la qualité des législations nationales, en facilitant l'accès au financement et en stimulant l'esprit d'entreprise.

Le Conseil a également souligné le rôle clé des PME dans l'économie européenne.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

CULTURE

« Rencontres pour l'Europe de la Culture » à Paris

Le Premier ministre luxembourgeois, actuel président du Conseil européen, Jean-Claude Juncker, s'est rendu à Paris le 3 mai dernier, à l'invitation du gouvernement français, afin de participer aux « **Rencontres pour l'Europe de la Culture** » auxquelles participaient également les **ministres de la Culture des 25 Etats membres** ainsi que **800 artistes européens**.

L'objectif était d'échanger témoignages et contributions en vue de **l'édification d'une Europe de la culture**.

M. Juncker, le Président du Conseil européen, a insisté sur la dimension culturelle de l'UE et a exprimé son soutien à une politique pleinement respectueuse de la **diversité culturelle et linguistique**. Il a, notamment, souhaité que les Etats membres dédient au moins 1% de leur budget national à la culture afin de sortir « le budget culturel de sa médiocrité ».

M. Barroso a quant à lui fait un discours sur l'importance de la culture comme élément indispensable pour la **réussite de l'intégration européenne**.



Etant donné que pour lui, l'Europe est trop souvent perçue comme une affaire économique et pas assez comme un projet de civilisation, il estime légitime que l'UE :

- stimule davantage le **dialogue interculturel** (la Commission proposera à cet égard que 2008 soit désignée « Année européenne du dialogue interculturel », a annoncé M.Barroso) ;
- encourage la **mobilité** des artistes et des opérateurs culturels ainsi que la diffusion des biens culturels ;
- veille à ce que la **spécificité de la culture** soit respectée dans l'ensemble des politiques.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

CULTURE

Nouveau processus de sélection des capitales européennes de la culture

La **sélection des capitales européennes de la culture** se fera désormais selon un **nouveau processus**. Cette modification est devenue nécessaire avec l'entrée de dix nouveaux Etats membres dans l'Union européenne en mai 2004 a indiqué la Commission. Au cours du débat sur la modification de la décision en vigueur, le Parlement européen avait déjà fait ressortir les faiblesses du processus de décision actuel, notamment en ce qui concerne la dimension européenne de l'initiative.

Dans sa proposition, la Commission encourage les Etats membres à **organiser des compétitions** entre les villes intéressées au niveau national. A cette fin, elle propose de faire appel à un **jury** composé d'**experts** désignés par les institutions européennes et par les Etats membres concernés. Ce processus de sélection, organisé en deux phases, commencerait **six ans** avant la date prévue pour le début de la manifestation et se terminerait lors de la désignation par le Conseil des capitales européennes de la culture pour une année

donnée, environ **quatre ans avant la manifestation**.

La Commission propose également de créer, pour le début de la manifestation, un **comité de suivi européen**, composé d'experts désignés par les institutions européennes et qui apporterait aux villes concernées une **aide et des conseils pour poursuivre l'élaboration de leur programme, en se concentrant sur sa dimension européenne et en contribuant, au besoin, à en garantir la valeur ajoutée européenne**.

Pour plus d'informations :

http://europa.eu.int/comm/culture/eac/other_actions/cap_europ/cap_eu_fr.html

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

DEVELOPPEMENT

La santé des femmes et des enfants, priorité de la politique de développement de l'UE

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et la Commission européenne ont organisé mercredi 4 mai à Bruxelles, une conférence internationale sur la santé des femmes, des enfants et des nouveau-nés dans les pays pauvres.

A l'issue de cette conférence, la Commission s'est engagée à faire de la **santé reproductive et de la santé des enfants l'une des toutes premières priorités de sa politique de coopération au développement**. Dans le cadre de sa contribution à la révision des objectifs de développement pour le millénaire, qui doit intervenir en septembre prochain à New York, la Commission apportera son soutien à l'introduction d'un nouvel objectif, à savoir **l'accès universel aux droits et à la santé** en matière de sexualité et de reproduction à l'horizon 2015.



Un rapport de l'OMS rendu public le 9 avril dernier souligne que 500 000 femmes meurent chaque année en couche ou lors de leur grossesse. Plus de dix millions d'enfants, dont 4 millions de nouveau-nés, meurent chaque année des suites de maladies aisément soignables. S'y ajoutent pas moins de trois millions d'enfants morts nés.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

EDUCATION	Pour une meilleure reconnaissance des diplômés
------------------	---

A la mi-mai, les 45 ministres de l'Enseignement supérieur, qui participent au processus de Bologne, ont conclu leur rencontre à Bergen, en Norvège, en réitérant leur volonté de **redoubler d'efforts en vue d'une reconnaissance réciproque des diplômes nationaux**, avant de se rencontrer une nouvelle fois à Londres en 2007.

Les ministres ont examiné les moyens de **faciliter la mobilité des étudiants** sur le continent quelles que soient leurs origines sociales ou leurs possibilités financières, de **développer les équivalences** entre les différentes universités et **d'harmoniser les niveaux** d'un pays à l'autre, afin de réaliser l'objectif d'un espace commun **pour l'enseignement supérieur**.

La déclaration finale précise que l'accent devra être mis sur la coopération en matière « d'assurance qualité » visant à développer des critères et des méthodologies comparables entre les Etats membres en ce qui concerne l'évaluation des cours et des qualifications.

Les ministres ont aussi souligné la nécessité de donner une dimension externe à l'espace européen de l'enseignement supérieur en approfondissant la coopération avec d'autres zones géographiques. Le Commissaire Jan Figel, responsable notamment de l'éducation, a insisté sur le caractère volontaire du processus de Bologne dont les avancées reposent sur la

bonne volonté des Etats signataires. Selon lui, des débats sont nécessaires afin d'adapter le système européen de transfert de crédits (ECTS) aux nouveaux développements en matière de systèmes d'enseignement et de cursus.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

EGALITE DES CHANCES	DES	Prolongement de deux programmes relatifs à l'égalité des genres
----------------------------	------------	--

En adoptant le 26 mai le rapport de Rodi Kratsa-Tsagaropoulou (PPE-DE, grecque) sur la modification des programmes d'action sur l'égalité entre les femmes et les hommes, le Parlement européen demande à la Commission, dans le cadre des nouvelles perspectives financière 2007-2013, de prévoir de façon explicite les dispositions budgétaires appropriées pour le **programme en matière d'égalité des chances et pour le programme d'action pour la promotion des organisations actives** au niveau européen dans ce domaine.

La Commission a proposé un programme-cadre pour le financement d'actions dans le **domaine social et de l'emploi (Progress)** qui couvrira la même période 2007-2013 et qui vise à simplifier la structure du budget en fusionnant tous les programmes d'action communautaires existant dans ces deux domaines.

Pour la période transitoire jusqu'à l'adoption du programme-cadre Progress, la Commission propose de prolonger les deux programmes jusqu'à la fin 2006, ce que Mme Kratsa-Tsagaropoulou accueille favorablement. Le montant de 11,5 millions d'euros prévu pour 2006 représentera une augmentation de 1,5 million d'euros pour le **programme sur l'égalité femmes/hommes**, et une augmentation de 1,1 million d'euros pour le **programme sur la promotion des organisations actives au niveau européen**.

En plénière, la présidente de la commission des Droits de la femme et de l'Egalité des genres, Anna Zaborska (PPE-DE, slovaque), a lancé un



appel au Commissaire responsable de l'Égalité des chances, Vladimir Spidla, pour que toutes les ONG soient éligibles pour obtenir des financements, indépendamment de leur taille ou de leur expérience. Elle a ajouté que l'égalité entre les hommes et les femmes ne sera pas gagnée par les grandes organisations centralisatrices mais grâce aux actions des ONG qui sont proches du terrain et des citoyens.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

ELARGISSEMENT Nouvelle étape vers l'ouverture des négociations avec la Turquie

Une **nouvelle étape procédurale** a été franchie le 13 mai en vue de l'ouverture des **négociations d'adhésion de la Turquie à l'UE**. En effet, l'accord d'Union douanière entre l'UE et la Turquie a été étendu pour inclure les dix nouveaux États membres.

La Commission a transmis au Conseil deux propositions de décision, une mandatant formellement la Présidence à signer, au nom de l'UE, un protocole adaptant l'accord d'Ankara ; l'autre prévoyant la conclusion formelle du protocole par le Conseil.

Le protocole d'adaptation doit être signé avant le 3 octobre 2005 pour que les négociations d'adhésion avec la Turquie commencent à cette date. L'importance du protocole réside dans le fait qu'il étendrait l'accord d'Ankara à Chypre, que la Turquie ne reconnaît pas.

Le commissaire européen en charge de l'Élargissement **Olli Rehn** a déclaré, le même jour à Chypre, que la Turquie avait donné son accord à cette proposition de protocole d'adaptation et qu'il s'attendait à sa signature une fois les procédures internes achevées. Selon les sources proches de l'UE, cela signifie que le document pourrait être signé dans quelques semaines. Toutefois, cette signature n'est pas la seule condition à remplir pour ouvrir les négociations.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)



ESPACE

Négociations sur un accord de coopération avec la Corée du Sud

La Commission européenne entend commencer les négociations d'un **accord de coopération sur le programme Galileo avec la Corée du Sud** dès que le Conseil lui aura donné son accord.

Le 23 mai, Jacques Barrot, Vice-Président de la Commission chargé de la politique des transports, a annoncé que Galileo intéressait des pays partout dans le monde et que les négociations avec la Corée du Sud, la quatrième puissance économique en Asie, représentaient un nouveau pas en avant dans la coopération internationale pour Galileo.

La Corée du Sud aurait un avantage évident à participer au système Galileo, dans la mesure où elle utilise activement les services de navigation par satellite dans des domaines comme les transports, la gestion de la flotte, les sciences et la géodésie.

La Commission souhaite donner au système Galileo une couverture mondiale, en multipliant les accords de coopération internationale: après la Chine et Israël, avec lesquels des accords ont déjà été conclus, les négociations sont en cours avec la Russie, l'Ukraine, le Brésil, l'Argentine, le Chili, le Mexique, l'Inde, la Malaisie et l'Australie.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

JEUNESSE

Les politiques européennes à l'égard des jeunes

La Commission européenne a adopté, le 30 mai, une **communication sur les « politiques européennes à l'égard des jeunes »**. Ce texte s'inscrit dans le prolongement du **Pacte européen pour la jeunesse** adopté par le Conseil européen en mars 2005, qui donnait aux jeunes une place essentielle dans le partenariat de Lisbonne renouvelé pour la croissance et l'emploi et qui proposait de mener une action en

leur faveur dans les **domaines de l'emploi, de l'intégration et de la promotion sociale, de l'éducation et de la formation, de la mobilité et de la conciliation, de la vie familiale et de la vie professionnelle.**

D'après le texte adopté fin mai, les jeunes connaissent un taux de chômage plus de deux fois supérieur au taux de chômage global en Europe et leur groupe démographique est particulièrement exposé à la pauvreté.

Toutefois, si l'on veut atteindre les **objectifs de Lisbonne** touchant au renforcement de la croissance et de l'emploi, il faut permettre aux jeunes - source de la recherche, de l'innovation et de l'entrepreneuriat - d'acquérir des connaissances, des qualifications et des compétences en suivant des études et des formations de qualité, et aussi éliminer des obstacles tels que la pauvreté et l'exclusion sociale des jeunes.

Revitalisé au Sommet de mars, le partenariat de Lisbonne pour la croissance et l'emploi prévoit que les États membres doivent élaborer, pour l'automne 2005, des « programmes nationaux de réforme » énonçant les actions qu'ils entendent conduire pour atteindre les objectifs en matière de renforcement de la croissance et de l'emploi.

La communication indique comment les États membres peuvent mettre le Pacte en pratique en s'appuyant sur les lignes directrices intégrées de la Commission en faveur de la croissance et de l'emploi. Elle met également en avant les actions visant les jeunes qui seront menées à l'échelon européen dans le cadre du Pacte.

Pour plus d'informations :

http://europa.eu.int/comm/youth/index_en.html

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)



En adoptant le **rapport Böge**, le mercredi 8 juin à Strasbourg, les eurodéputés sont parvenus à **une position commune très ambitieuse** sur le financement à venir de l'Union européenne pour la période 2007-2013.

Le Parlement européen a adopté à une large majorité ce rapport dans une version quasiment identique à la position initiale de la commission temporaire du PE sur les défis politiques et les moyens budgétaires pour l'Europe élargie.

Le seul changement politique concerne l'acceptation de la position de la Commission européenne en faveur d'une durée septennale des prochaines perspectives financières (2007-2013), alors que le projet de rapport demandait des perspectives financières sur cinq ans.

Toutefois, les chiffres montrent que les ambitions du PE et de la Commission résisteront mal à la rigueur budgétaire qui s'impose aux États membres. Le PE table sur **un budget total (2007-2013) de 975 milliards d'euros en crédits d'engagements**, ce qui représente **1,18% du revenu national brut (RNB)** de l'UE et de 883 milliards d'euros en crédits de paiements, soit 1,07% du RNB.

Pour rappel, la Commission avait proposé 1,24% (1022 milliards d'euros) en crédits d'engagements et 1,14% (943 milliards d'euros) en crédits de paiements, alors que les six États membres dits de la rigueur (Allemagne, France, Royaume-Uni, Pays-Bas, Autriche et Suède) préconisent 1% en crédits d'engagements (815 milliards d'euros) et donc 0,91% en crédits de paiements (742 milliards d'euros).

Par ailleurs, contrairement à ce que propose la Commission, le PE n'intègre pas dans le budget de l'UE le Fonds européen de développement (21,876 milliards d'euros au total).

En outre, le PE crée un certain nombre de réserves en dehors du cadre financier pour faire face à des situations imprévues (cohésion, aides d'urgence, fonds de solidarité, fonds de garantie) et faciliter l'adaptation économique de l'UE dans le domaine de la compétitivité

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

Après les longues tractations techniques et diplomatiques de ces derniers mois et grâce à un accord de dernière minute intervenu lors du 15^e Sommet UE/Russie à Moscou, la Russie et l'Union européenne sont parvenues, mardi 10 mai, à se mettre d'accord sur les **quatre « feuilles de route »** qui doivent guider les deux parties au cours des prochaines années vers la réalisation des **quatre « espaces communs »** convenus déjà à Saint-Pétersbourg en mai 2003, à savoir un **espace économique**, un **espace de liberté, de sécurité et de justice**, un **espace sur la sécurité extérieure** et un **espace pour la recherche, l'éducation et la culture**.

L'accord devrait aussi favoriser la mise en place des conditions nécessaires à une future libre circulation des personnes entre l'UE et la Russie pour qu'il n'y ait plus de ligne de démarcation en Europe. Le but final de Moscou serait ainsi de former un espace commun et indivisible de sécurité pour mener une lutte efficace contre les agressions terroristes, les manifestations de xénophobie, et les intolérances raciales. M. Juncker a aussi souligné l'importance économique de l'accord, notamment de celui sur l'espace économique qui permettra d'offrir aux investisseurs un espace juridique sûr et prévisible leur permettant de faire les investissements qu'ils estiment nécessaires en toute sécurité.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

A l'occasion du 1^{er} anniversaire de l'élargissement de l'UE le 1er mai 2005, la Commissaire chargée de la Politique régionale Danuta Hübner a voulu rassurer ceux qui doutent que les nouveaux Etats membres soient

en mesure d'absorber l'aide structurelle apportée par l'UE.

Elle a indiqué qu'au contraire « ces fonds européens permettent de **concrétiser l'énorme potentiel de croissance** qui existe dans ces économies et contribuent à améliorer de façon visible leur **gouvernance et leurs structures administratives** ».

Avec l'adhésion des dix nouveaux Etats membres, les disparités régionales ont doublé quasi du jour au lendemain, mais devrait être en partie compensée par la politique de cohésion. Les nouveaux Etats recevront dans l'ensemble, **pour la période 2004-2006, 24 milliards d'euros**, et encore plus après 2007.

Ainsi, les structures administratives jugées indispensables ont été mises en place et la sélection de projets pouvant bénéficier des fonds structurels est en bonne voie : c'est le cas, par exemple, en Lituanie pour les **infrastructures de transport**, en Slovaquie pour le **secteur privé et le tourisme**, et en République tchèque pour les **infrastructures environnementales et de tourisme**.

Depuis l'adhésion, un certain nombre de résultats positifs ont été observés dans les nouveaux Etats membres grâce à la politique de cohésion qui les a aidés à jeter les bases pour des **investissements** importants destinés en priorité à améliorer la **croissance et l'emploi** (infrastructures de base, ressources humaines, innovation, etc.).

Par contre, il est trop tôt que pour juger de l'impact de la politique de cohésion en matière économique et sociale depuis l'élargissement. Ce que l'on peut dire, c'est que les nouveaux Etats membres ont très bien démarré en mettant en place des structures administratives adéquates pour concrétiser des programmes de développement régional et sélectionner les projets aptes à recevoir des fonds. Le principal défi pour l'avenir est de faire le meilleur usage possible de ces fonds en sélectionnant et développant des projets de haute qualité et en assurant une mise en œuvre rapide et efficace.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

Danuta Hübner, Commissaire responsable pour la politique régionale, a présenté le 17 mai à la presse à Bruxelles le « **3ème rapport d'étape sur la cohésion : vers un nouveau partenariat pour la croissance, l'emploi et la cohésion** », qui représente une mise à jour de la situation et des tendances qui se manifestent dans les régions de l'UE depuis la publication du rapport sur la cohésion économique et sociale de février 2004. Ce rapport couvre également un certain nombre de thèmes importants pour la politique régionale et de cohésion qui ont émergé dans le cadre de la révision à mi-parcours des Fonds structurels.

Il fait ainsi le point sur :

- les **disparités économiques et sociales dans l'UE élargie** ;
- la **politique de cohésion** de l'UE et de l'**agenda de Lisbonne** au cours de la période 2000-2006 ;
- l'**avenir de la politique de cohésion** et les **objectifs en matière de croissance et d'emploi**.

Ce rapport confirme la nécessité d'avoir une **politique de cohésion ambitieuse ainsi que des ressources adéquates à partir de 2007** et montre les écarts en matière de prospérité et d'emploi dans l'UE élargie.

Actuellement, 140 millions de personnes vivent dans des régions dont le niveau est proche ou en deçà de 75% de la moyenne du PIB de l'UE. Ainsi, la tâche de la Commission est d'**encourager une croissance plus rapide** pour permettre de rattraper ce retard, en vue des objectifs de la stratégie renouvelée de Lisbonne pour la croissance et l'emploi.

Pour ce qui est des **taux d'emploi**, le rapport d'étape souligne que des progrès importants restent à faire puisque, d'une manière générale, ces taux, qui étaient en moyenne de 62,9% pour l'UE à 25 en 2003, restent nettement inférieurs à l'objectif de 70% fixé dans l'agenda de Lisbonne pour 2010.

Au Danemark, en Suède, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, ce taux atteint 70% tandis qu'il est de 51,2% en Pologne.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

La **commission du Développement régional du Parlement européen**, réunie le 24 mai, a adopté trois **rapports concernant les Fonds structurels et le Fonds de cohésion** pour la période 2007-2013 dans l'UE élargie (bientôt à 27, avec la Bulgarie et la Roumanie) qui doivent être votés en plénière en juillet, ainsi qu'un **rapport sur la coopération transfrontalière**.

Les points-clés du **Rapport Hatzidakis** sur les **dispositions générales sur le Feder, le FSE et le Fonds de cohésion** sont :

- 0,41% du revenu national brut communautaire doit être affecté à la politique de cohésion ;
- il faut s'opposer à toute modification importante de l'architecture de la proposition de la Commission, y compris toute tentative de renationaliser la politique régionale de l'UE ;
- il faut protéger la politique de cohésion dans les négociations sur les perspectives financières et s'opposer à toute tentative d'opérer des coupes drastiques dans les dépenses communautaires.

Le **Rapport Fava** sur le **Fonds de développement régional**,

- estime que le champ d'application du règlement devrait englober les zones urbaines, rurales, tributaires de la pêche et souffrant d'un handicap naturel ou démographique grave ;

- souligne la nécessité de réduire le fossé numérique et insiste sur l'importance de promouvoir les investissements dans les régions en retard de développement, de renforcer les interventions en faveur des PME et de cibler l'économie de la connaissance en prônant plus d'innovation, plus de recherche et plus de formation.

Enfin, le **Rapport Andria** sur le **Fonds de cohésion** soutient la proposition **d'augmenter des financements** du Fonds de cohésion, de 18 milliards d'euros (période 2000-2006) à 62,99 milliards d'euros (2007-2013). Il demande une répartition plus équilibrée entre l'environnement et les infrastructures de transport, conjuguée à une plus grande souplesse d'intervention.

Pour les députés, dans le cadre des nouvelles perspectives financières, la limite fixée à 0,41% du revenu national brut de l'UE pour les financements de la politique de cohésion est appropriée. Par ailleurs, ils s'opposent à l'introduction d'un mécanisme transitoire pour la suppression progressive des aides accordées aux Etats membres tombant sous l'effet statistique. Enfin, les députés demandent l'inclusion dans le règlement, d'une référence explicite en faveur des personnes handicapées.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

**POLITIQUE
REGIONALE ET DE
COHESION**

Sommet européen des
régions et des villes

Le Sommet européen des régions et des villes a réuni, les 19 et 20 mai, quelque 300 élus locaux et régionaux de toute l'Europe. Organisé par le Comité des Régions (CdR) et accueilli par la ville de Wrocław, ce sommet a visé à inscrire la **décentralisation** au cœur du débat sur l'avenir de l'Europe, en attirant l'attention sur le rôle décisif que les régions et les villes peuvent jouer pour **produire de la croissance et créer de**

l'emploi. Les trois piliers de la décentralisation qui sont la cohésion, la compétitivité et la démocratie locale ont été discutés.

La Commissaire chargée de la Politique régionale Danuta Hübner a quelque peu levé le voile sur le document de la Commission concernant les orientations stratégiques de l'Union pour la cohésion. Ce document, sur lequel planchaient le 20 mai à Luxembourg les ministres des 25 responsables de la politique régionale et de la cohésion territoriale de l'UE, accorde une attention particulière à la **coopération et à la cohésion territoriales.**

La Commissaire a esquissé trois priorités sur lesquelles les ressources de la politique de cohésion devraient être ciblées :

- **améliorer l'attrait des régions et des villes** en facilitant l'accessibilité, en garantissant un niveau et une qualité adéquates des services et en préservant leur environnement ;
- **encourager l'innovation, l'entrepreneuriat et la croissance de l'économie de la connaissance** par la recherche et les capacités innovantes, y compris les nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- **créer plus d'emplois de qualité** en attirant plus de personnes sur le marché de l'emploi, en améliorant l'adaptabilité des travailleurs et des entreprises et en augmentant l'investissement dans le capital humain.

Un chapitre particulier a été consacré à la **cohésion et la coopération territoriales** étant donné que la nouvelle génération des programmes des Fonds structurels appuiera la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale, qui sera concentrée sur l'échange d'expériences et de bonnes pratiques en matière de développement régional et urbain.

En conclusion, Mme Hübner a insisté sur le fait que ces orientations stratégiques sont le fruit de vastes discussions au sein de la Commission et parmi les Etats membres, y compris la Bulgarie et la Roumanie.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)



Les premiers résultats détaillés de l'**enquête européenne sur la santé, le vieillissement et la retraite** en Europe appelé **SHARE** - Survey of Health, Ageing and Retirement in Europe - ont été diffusés.

Cette enquête, financée par la **DG Recherche** de la Commission européenne à hauteur de **2,9 millions d'euros sur trois ans**, le **National Institute on Ageing** américain et plusieurs **agences nationales**, fournit des données sur les conditions de vie d'environ 22.000 personnes âgées de 50 ans et plus à travers 11 pays européens, s'étalant de la Scandinavie à la Méditerranée.

L'objectif principal était d'établir des **données fiables pour les chercheurs** et décideurs dans les domaines de la santé publique, de l'économie et des sciences sociales.

Voici les principales conclusions de l'enquête :

- **Santé** : il existe un lien entre la bonne santé physique et mentale et le statut socio-économique.
- **Emploi** :
 - les pays où la préretraite est autorisée et/ou généreuse ont un nombre important de préretraités (typiquement les pays du sud, mais aussi l'Autriche et la France) ;
 - il n'y a pas de relation claire entre l'assurance maladie et l'état de santé : la prévalence de l'octroi d'allocations maladie parmi les personnes entre 50 et 64 ans varie fortement entre les 11 pays européens, passant de 16% au Danemark à 3% en Grèce ;
 - de bonnes conditions de travail retardent l'âge de la retraite : ainsi, la qualité de l'emploi est fortement associée au bien-être, la faible qualité de l'emploi entraînant mauvaise santé et dépression ;
 - 10% des 65-74 ans travaillent volontairement : les Néerlandais sont les plus actifs avec plus de 25% de bénévoles, suivis des Suédois et des

Danois ; en Espagne et en Grèce, moins de 4% des personnes interrogées déclarent travailler volontairement, et ce, dans toutes les classes d'âge.

- **Famille et réseaux sociaux** : l'unité familiale entre générations reste solide, le potentiel d'entraide quotidienne est élevé partout en Europe, particulièrement dans le sud. Le temps consacré à l'aide familiale ou à s'occuper des petits-enfants concerne environ 1/3 des personnes de 65 ans.
- **Statut économique** : la pauvreté est souvent atténuée par les ressources non financières. Par exemple, le logement chez ses enfants (dans le même ménage ou dans le même bâtiment) reste un mécanisme important de solidarité qui permet d'atténuer la pauvreté, non seulement dans les pays du sud mais aussi en Allemagne.

Pour plus d'informations :

Site web du projet : www.share-project.org

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

STRATEGIE DE LISBONNE DE Programmes de réformes nationaux à soumettre avant le 15 octobre

Dans le cadre de la **Stratégie de Lisbonne rénovée**, la Commission européenne a adopté un document de travail indiquant aux États membres comment élaborer leurs programmes de réforme nationaux en termes de structure et de contenu.

Les nouveaux programmes de réformes nationaux, qui devront être remis à la **Commission le 15 octobre** prochain au plus tard, lui permettront d'**évaluer les politiques des États membres et les progrès accomplis**. La Commission entamera à partir de juin et juillet un processus de clarification et de dialogue avec les États membres, lors de rencontres bilatérales.

Dès qu'elle aura évalué les programmes de réformes nationaux, la Commission adoptera, en janvier 2006, son rapport annuel. Elle pourrait alors proposer une réactualisation des lignes directrices intégrées et des recommandations spécifiques pour chaque Etat membre.

Les États membres sont invités à identifier les **domaines d'action prioritaires**, expliquer le **rôle de leurs programmes de réforme** dans le contexte national ainsi que les **contributions et responsabilités des principaux acteurs** impliqués dans ce processus, notamment des autorités publiques et des partenaires sociaux à tous les niveaux.

Les programmes nationaux de réforme devront donner des réponses politiques aux priorités définies sur la base des lignes directrices intégrées:

- **priorités macroéconomiques** décrivant les réponses politiques aux défis macroéconomiques mis en évidence par les États membres ;
- **priorités microéconomiques** décrivant les réponses politiques aux défis microéconomiques mis en évidence par les États membres, en remplacement des précédents « rapports de Cardiff » ;
- **priorités en matière d'emploi** décrivant la réponse politique aux défis en matière d'emploi mis en évidence par les États membres, en remplacement des plans nationaux d'action pour l'emploi existant jusqu'ici.

Pour plus d'informations :

http://europa.eu.int/growthandjobs/index_fr.htm

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)



TRANSPORTS Financement de 9 projets dans le domaine du réseau transeuropéen

La Commission a décidé début mai d'allouer un montant total de **14,818 millions d'euros** en faveur de **neuf projets d'études techniques et des travaux** visant à développer les **systèmes de transport intelligents** dans les secteurs **ferroviaire, aérien** et de **navigation intérieure**. La moitié du montant sera consacrée à l'installation d'un **système harmonisé de gestion du trafic routier** pour relier les nouveaux pays membres d'Europe centrale avec les quinze anciens.

Les neuf projets concernent :

- la gestion européenne de trafic ferroviaire (ERTMS) pour la Belgique (0,9 million d'euros) ;
- la gestion de trafic aérien à Skaane au Danemark (2 millions) ;
- une connexion autoroutière au Portugal (1 million) ;
- un système de gestion de trafic ferroviaire en Finlande (1 million) et en Suède (1 million) ;
- l'aéroport de Fiumicino à Rome (1 million) ;
- le réseau d'information sur les voies d'eau IRIS aux Pays-Bas (0,3 million d'euros) ;
- la coordination et la stimulation d'innovation dans les systèmes de transport intelligents en Europe centrale et orientale (CONNECT) : 2,618 millions d'euros pour des travaux dans le secteur routier et 5 millions d'euros pour des études dans le même secteur.

Cette enveloppe représente la dernière tranche de l'allocation des 625 millions d'euros disponibles au titre du budget 2004. Le soutien financier de l'Union européenne à la réalisation du RET-T concerne **30 projets d'infrastructures prioritaires déclarés d'intérêt européen par le Parlement et le Conseil le 29 avril 2004**, mais la Commission souhaite également soutenir des projets de moindre envergure qui contribuent à améliorer

la sécurité et la gestion du trafic ferroviaire et aérien par le recours à de nouvelles technologies. Dans sa proposition pour les perspectives financières de 2007-2013, la Commission a prévu **20,690 milliards d'euros pour le réseau transeuropéen.**

Pour plus d'informations sur les projets financés par le budget transeuropéen :

http://europa.eu.int/comm/ten/transport/actions/index_fr.htm

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

**UNION
ECONOMIQUE ET
MONETAIRE**

Malte, Chypre et la Lettonie intègrent le mécanisme de change européen

Malte, Chypre et la Lettonie ont rejoint début mai le **mécanisme de change européen II** (MCE II), l'antichambre de l'euro.

Ils rejoignent ainsi le Danemark et trois Etats membres issus du dernier élargissement (la Lituanie, l'Estonie et la Slovénie), qui avaient décidé de lier leurs devises à l'euro dès juin 2004. Cette étape, d'une **durée minimale de deux ans**, est un **préalable indispensable à l'adhésion à la monnaie commune**, aux côtés des autres critères de Maastricht.

Selon le rapport 2004 sur la convergence, ces trois Etats membres respectaient l'année dernière le critère de Maastricht sur le taux d'intérêt nominal à long terme, mais devaient tous rectifier certaines incompatibilités de leur législation nationale avec les articles 108 et 109 des traités et les statuts du Système européen de banque centrales (SEBC) et de la Banque centrale européenne (BCE).

La Lettonie, qui souhaiterait adopter l'euro en 2008, devra notamment concentrer ses efforts sur la réduction de l'inflation qui atteint les 6,2% en 2004, alors qu'elle ne devrait pas dépasser de plus de 1,5 point celle des trois Etats membres affichant les meilleurs scores.

Chypre et Malte devront poursuivre l'assainissement de leurs finances publiques. Leurs déficits étaient respectivement de -4,2% et -5,2% en 2004 et devraient revenir sous les 3% en 2005 et 2006.

En 2004, le niveau de leur dette dépassait la valeur de référence du traité (60%), avec 71,9% à Chypre et 75% à Malte, pour qui la Commission anticipe même une hausse progressive d'ici 2006.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

Institutions et organisations régionales européennes

COMMISSION

Début des travaux sur l'amélioration de la transparence

La Commission européenne a réaffirmé, le 18 mai, sa volonté de lancer une **initiative européenne pour la transparence.**

Elle a ainsi décidé d'instituer un **groupe interservices** qui évaluera les différents axes de mesures et les conséquences financières d'une telle initiative.

Siim Kallas, Commissaire européen responsable de l'administration et de la lutte contre la fraude, a identifié **trois pistes de réflexion**, discutées ensuite de manière générale par les Commissaires.

Il s'agit de :

- la question de **l'accès aux données sur les destinataires des fonds européens** ;
- les **activités de groupes de pression** (lobbies) et des **ONG** ;
- **l'intégrité des personnes au sein des institutions.**



Ce groupe interservices de la Commission devrait dévoiler le fruit de ses réflexions en octobre, devant les membres de la Commission. Le collège décidera des étapes ultérieures.

Parallèlement, M. Kallas poursuit ses entretiens avec les représentants des groupes de pression. Selon la Commission, les activités de ces groupes génèrent chaque année entre 60 et 90 millions d'euros ; cependant, l'enregistrement et le compte rendu des activités de ces groupes ne sont soumis à aucune obligation réglementaire.

Par ailleurs, le Commissaire a exposé son objectif pour cet automne qui est de présenter **un livre blanc sur la transparence** et d'organiser dans la foulée une table ronde

réunissant toutes les parties concernées en vue d'identifier des propositions concrètes.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

CONSEIL DE L'EUROPE Dimension humaine du Conseil de l'Europe renforcée lors de son 3^e Sommet

Le troisième Sommet du Conseil de l'Europe, organisé à la mi-mai, avait pour **mission de redéfinir le mandat de l'organisation paneuropéenne**, un objectif qui avait fait craindre des coupes claires dans les activités du Conseil de l'Europe.

Le plan d'action adopté mardi 17 mai à Varsovie a le mérite d'extraire certaines priorités et de consolider le pilier social du Conseil de l'Europe et s'articule principalement autour de trois axes :

- **Promouvoir les droits de l'Homme, l'Etat de droit et la démocratie :**

Outre la nécessité de garantir l'efficacité permanente de la Convention des droits de l'Homme, il incombera aux Etats membres de prendre des mesures au niveau national pour vérifier la compatibilité de la législation et de la pratique administrative internes avec la Convention, améliorer l'efficacité des recours internes et assurer une formation adéquate

(lancement d'un programme européen pour l'éducation aux droits de l'Homme des professions juridiques).

- **Renforcer la sécurité des citoyens européens :**

Ce chapitre couvre la lutte contre le terrorisme, la corruption et le crime organisé, la traite des êtres humains, la violence contre les femmes, la cybercriminalité, la promotion de l'éthique en biomédecine et du développement durable.

- **Construire une Europe plus humaine et plus inclusive :**

La construction de sociétés solidaires en garantissant un accès équitable aux droits sociaux en luttant contre l'exclusion et en protégeant les groupes sociaux vulnérables a été présentée comme un objectif majeur.

En outre, à l'issue de ce Sommet, la Pologne a passé le témoin au Portugal qui va assurer la présidence semestrielle de l'organisation jusqu'en novembre prochain. La Roumanie lui succédera ensuite pour six mois, avant que la Fédération de Russie ne prenne à son tour le relais de mai à novembre 2006.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

PARLEMENT EUROPEEN Identification des priorités budgétaires 2006 du Parlement

Le **rapport de Valdis Dombrovskis** (PPE-DE, letton), adopté le 12 mai par le Parlement européen, identifie les priorités budgétaires du PE pour 2006, qui sont une préparation appropriée de l'élargissement de 2007 et la consolidation de celui de 2004 ainsi que le renforcement de sa politique d'information et de ses services linguistiques.

- **Elargissement :**

Le Parlement européen est préoccupé par le fait qu'un nombre élevé de postes liés à l'élargissement créés dans les budgets 2004 et 2005 ne sont toujours pas pourvus, et que



seulement 78 % d'entre eux le seront probablement à la fin de 2005.

Aussi, les parlementaires prennent acte de la proposition d'inscrire un montant de 13,8 millions d'euros aux postes budgétaires proposés pour les préparatifs de préadhésion de la Roumanie et de la Bulgarie, soit pour les postes d'observateurs, d'interprètes et techniciens de conférence, d'équipement, de dépenses opérationnelles et d'information.

- **Rapprocher le Parlement des citoyens :**

Des propositions de renforcement de la politique d'information et de communication du Parlement sont actuellement en préparation afin de le rapprocher des citoyens.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

REPRESENTATIONS REGIONALES Coopération de trois régions à Bruxelles

Un nouveau bâtiment destiné à l'hébergement conjoint des **représentations** de la **Région Friuli-Venezia Giulia** (Italie), du **Land de Carinthie** (Autriche) et de la **Région Istria** (Croatie), a été inauguré le 24 mai, à Bruxelles, par le Président de la Région italienne Riccardo Illy, en présence de la Commissaire responsable de la Politique régionale Danuta Hübner.

A cette occasion, Mme Hübner a rappelé le très grand engagement de Riccardo Illy, Président, en outre, de l'Assemblée des Régions d'Europe, dans le débat sur l'avenir de la politique de cohésion et a salué l'étroite coopération entre les 3 régions transfrontalières.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

